



# AMAP "Le Panier Cauchois" PRINCIPES GENERAUX DE FONCTIONNEMENT MAJ du 11 mars 2024

## I - PRINCIPES DE BASE DE L' AMAP

L' AMAP " Le Panier Cauchois", association loi de 1901, a été créée sous l'égide du comité local d' ATTAC Le Havre agglo .

L' AMAP vise à instaurer une forme d'échange solidaire entre producteurs et consommateurs en vue d'assurer :

- aux producteurs un revenu garanti
- aux consommateurs des produits de qualité, élaborés dans le respect de l'écologie et des règles sociales

Les membres du CA assurent le bon déroulement des actions engagées dans le respect des principes de l' AMAP et la coordination entre producteurs et consommateurs .

## II - CONTRAT

Un contrat lie le producteur local à chaque adhérent pour toute la durée de la campagne semestrielle .

Pour pouvoir s'inscrire, l'adhérent doit déclarer qu'il a lu et accepté les termes du contrat cosigné par tous les producteurs et la charte des AMAP

De façon générale, la campagne d'été se déroule de mai à octobre inclus et la campagne d'hiver de novembre à avril inclus

## III - DISTRIBUTIONS

Les distributions sont effectuées chaque semaine le mardi et le jeudi entre 18 h 15 et 19 h 15 à la salle LE HEGARAT de l'église Sainte Jeanne d'Arc rue Bayonvilliers Le Havre Sanvic, ou à l'extérieur s'il fait beau.

- **paniers maraîcher, laitier, pain et oeufs** : toutes les semaines, le mardi et/ou le jeudi *sauf pour le beurre exclusivement en semaines paires et les crèmes au chocolat exclusivement en semaines impaires*.

- **paniers fruitiers** : le mardi et/ou le jeudi - **pommes/poires** : 1 fois/quinzaine de septembre à fin mars - **fruits rouges** : toutes les semaines en juin et juillet exclusivement

- **paniers pâtes** : le jeudi : 1 fois/quinzaine ou /mois - **paniers de fromages** : le jeudi, 1 fois/quinzaine ou /mois sauf en janvier pour le fromage de vache et uniquement en été pour le fromage de chèvre .

- **paniers truites** : 1 fois/mois le mardi et/ou le jeudi - **poulet** : 6 distributions/semestre le jeudi (5 en été) suivant calendrier établi par le producteur - **cidre** : 1 fois/an en juin le jeudi

- **colis de porc** distribués le jeudi : l'adhérent peut sélectionner 1 ou plusieurs colis/semestre parmi les dates de distribution proposées par le producteur - **coq chaponné** : le jeudi précédant Noël

- **colis de viande de bœuf, veau ou mixte (veau + bœuf)** distribués le mardi : l'adhérent peut sélectionner 1 ou plusieurs colis/semestre parmi les dates de distribution proposées par le producteur

Au cours de la campagne, des distributions ponctuelles : miel, cidre, charcuterie, produits dérivés de viande de volaille ou de boeuf sont proposées aux adhérents, sur la base de commandes prépayées

**Le choix du jour de distribution (mardi/jeudi) des paniers maraîcher,fruitier,laitier,pain,pâtes,œufs et leur cadence de distribution sont effectués par l' adhérent au moment de son engagement .**

En cas d'indisponibilité le jour de la distribution, les adhérents peuvent demander à un tiers de récupérer leur(s) panier(s) .

Pour cela, ils peuvent consulter la carte de géolocalisation et l'annuaire avec les coordonnées de tous les adhérents (lien et fichier diffusé par courriel à tous les adhérents) .

Les paniers maraîchers, fruitiers, crémiers (yaourts, fromage blanc et crème), fromages et œufs non retirés à la fin de la distribution sont remis à une association caritative .

Tous les adhérents (y compris ceux des colis de viande) s'engagent à participer à leur répartition lors d'une ou plusieurs distributions/semestre . Lors de son inscription, chaque adhérent doit choisir au moins une mais plutôt 2 ou 3 dates de permanence et devra être présent ces jours-là à partir de 18 h 10 pour aider au déchargement des produits. Ceux qui souhaitent participer en couple doivent s'inscrire le même jour sur 2 postes différents.

## IV - CONTENU DES PANIERS

La liste de tous les produits susceptibles d'être proposés dans les paniers est détaillée dans le tarif correspondant à chaque campagne.

Le contenu des paniers peut varier en fonction de la récolte mais le producteur s'engage à fournir sur l'ensemble de la campagne l'équivalent en valeur des produits prévus .

Les adhérents apportent les contenants dont ils sont responsables sur le plan de l'hygiène et de la propreté :

- sacs, cabas ou cagettes pour les légumes et les fruits - boîtes à œufs - bouteilles en verre pour le lait - glacière ou sac isotherme pour la viande de porc, la volaille et les produits laitiers quand il fait chaud.

Par souci d'hygiène et respect des contraintes sanitaires, les autres produits (truite, pain, pâtes, beurre, crème, fromage blanc, lait le mardi, yaourts et fromages) sont conditionnés par le producteur (emballage perdu)

Les morceaux de viande bovine (bœuf, veau), emballés sous vide sont conditionnés dans un carton . Les morceaux de viande de porc sont fournis en barquettes protégées par un film plastique .

## V - PAIEMENTS

- Les adhérents règlent directement le montant de leur panier au producteur concerné .

Ils établissent un chèque par mois (voire par bimestre ou trimestre pour les sommes modiques : voir contrats), à l'exception de la viande (bœuf /porc/veau/volaille) où il est prévu 1 chèque par date de distribution .

Tous les chèques du semestre sont préparés d'avance . Le trésorier les collecte en début de campagne et les remet chaque mois/bimestre ou trimestre aux producteurs avec un bordereau récapitulatif .

Des adhésions peuvent être acceptées en cours de campagne en fonction des possibilités de récolte des producteurs . Elles doivent toujours porter sur un nombre **entier** de mois .

Les adhésions en cours de campagne doivent être effectuées avant le 25 du mois en cours pour une première livraison au début du mois suivant .

- Une cotisation de 7€ par semestre est demandée à chaque adhérent pour couvrir les frais de gestion de la campagne, l'adhésion au réseau des AMAP et l'organisation des manifestations (assemblée générale, fêtes...) . La cotisation est payable à l'association "AMAP - Le Panier Cauchois" .

## VI - OUTILS DE COMMUNICATION

La communication au sein de l' AMAP se fait exclusivement par Internet . Les fichiers au format pdf ou html peuvent être lus par tous . Différents outils sont mis à disposition :

- Le blog pour l'information de tous en temps réel : candidats, adhérents, producteurs . Le lien pour y accéder est le suivant <http://paniercauchois.wordpress.com/>

Pour être alerté des nouveaux articles, il suffit de mentionner son adresse courriel dans le champ prévu à cet effet (à droite en bas de la page d'accueil du blog)

- La messagerie du panier cauchois pour contacter un membre du CA ou un référent dont la liste se trouve sur le blog ou sur AMAPJ .

Envoyez votre message à l'adresse : [contact@lepaniercauchois.org](mailto:contact@lepaniercauchois.org) en précisant clairement l'objet de votre demande et le nom du destinataire

- La plateforme AMAPJ du panier cauchois pour l'accès à toutes les données contractuelles . Chaque utilisateur dispose d'un mot de passe personnalisé pour accéder aux données qui le concerne .

Les formulaires d'inscription sont accessibles aux candidats pendant une période limitée de 2 semaines avant chaque campagne .

- L'annuaire et la carte de géolocalisation pour se rendre service entre AMAPiens : covoiturage, prise alternée de paniers, dépannage en cas d'impossibilité ponctuelle de se déplacer, échange de permanences ...

Sans avis contraire lors de votre inscription, vos coordonnées sont transmises exclusivement aux autres AMAPiens du panier cauchois, avec la consigne expresse de ne pas les divulguer à l'extérieur de l'asso .